

RCS : ROUEN Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00073 Numéro SIREN : 451 614 952 Nom ou dénomination : A C O FRANCE
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2021 sous le numéro de dépôt 3554

Désignation de l'entreprise Sas ACO FRANCE				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise 13 Rue Marx Dormoy				76300 SOTTEVILLE-LES-ROUEN		
SIRET 4 5 1 6 1 4 9 5 2 0 0 0 1 3						
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12				Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le 31/12/2019		
ACTIF				Brut 1		
				Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{ Fonds commercial *	010		012	
		{ Autres *	014	1 827	016	1 827
	Immobilisations corporelles *		028	82 473	030	45 359
	Immobilisations financières * (1)		040		042	
	Total I (5)		044	84 300	048	47 186
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060	11 254	062	11 254
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	2 201	066	2 201
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés *	068	91 270	070	91 270
			{ Autres* (3)	072	90 324	074
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	245 697	086	245 697
	Charges constatées d'avance *		092	1 028	094	1 028
	Total II		096	441 772	098	441 772
	Total général (I + II)		110	526 073	112	478 887
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	1 000		
	Ecart de réévaluation		124			
	Réserve légale		126	100		
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132			
	Report à nouveau		134	251 177		
	Résultat de l'exercice		136	43 708		
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142	295 985		
Provisions pour risques et charges		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	135 427		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 29 401)		172	41 275		
	Produits constatés d'avance		174	6 200		
	Total III		176	182 902		
Total général (I + II + III)		180	478 887			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 760
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	75 813	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	2 875

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **Sas ACO FRANCE**Néant ☐ ***A- RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐Exercice N clos le
31/12/2019

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209	348 255	210	353 339	
	Production vendue	biens		dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		services *			217		218	25 620	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée*							224	
	Subventions d'exploitation reçues							226	
	Autres produits							230	2
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	378 962	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234	121 114
	Variation de stocks (marchandises)*							236	2 301
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	92 530
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 106)						244	4 437
	Rémunérations du personnel*							250	30 422
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	22 182
	Dotations aux amortissements*							254	12 098
	Dotations aux provisions							256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259					262	41 682
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)							264	326 765	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	52 197	
Produits financiers (III)		280	139				294		
Charges financières (V)									
Produits exceptionnels (IV)							290	3 875	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347					300	2 389	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348							
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306	10 114	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)							310	43 708	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312	43 708	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324	10 114		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344				
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit					346		350
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)					643		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite						641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							Bénéfice col. 1 352	53 822	354
							Déficit col. 2		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356			
	Déficits antérieurs reportables : *	 dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							Bénéfice col.1 370	53 822	372
							Déficit col.2		

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

En Euro

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	3 ans
- Logiciels	1 an
- Matériel de transport	3 à 7 ans
- Matériel bureau et info	3 ans

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Sas ACO FRANCE

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	1 827		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions				
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Inst. générales, agencés & aménagés divers		554		1 056
	Autres immos corporelles		81 015		
	Matériel de transport		2 845		704
	Matériel de bureau & mobilier informatique				
FINANCIERES	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	84 414		1 760
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL			
		TOTAL GENERAL	86 241		1 760

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légitime/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			1 827	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions					
	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Inst. gal. agen. amé. divers				1 610	
	Autres immos corporelles			3 701	77 314	
	Mat. bureau, inform., mobilier				3 549	
	Emb. récupérables & divers					
FINANCIERES	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL		3 701	82 473	
	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL				
		TOTAL GENERAL		3 701	84 300	

Sas ACO FRANCE

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 827			1 827
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Autres immobs corporelles				
Inst. générales agencem. amén.	427	129		556
Matériel de transport	32 942	11 409	1 312	43 038
Mat. bureau et informatiq., mob.	1 204	561		1 764
Emballages récupérables divers				
TOTAL	34 572	12 098	1 312	45 359
TOTAL GENERAL	36 399	12 098	1 312	47 186

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
A. Immob. incorpor. TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

Sas ACO FRANCE

ACTIF CIRCULANT

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients	91 270	91 270	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	104	104	
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres Taxe sur la valeur ajoutée	14 407	14 407	
	coll. publiques Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	75 813	75 813	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)			
	Charges constatées d'avance	1 028	1 028	
TOTAUX		182 621	182 621	
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

Sas ACO FRANCE

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	1 028
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	1 028

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	1 000
Disponibilités	
TOTAL	1 000

ACO FRANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 13 Rue Marx Dormoy
76300 SOTTEVILLE LES ROUEN
451 614 952 RCS ROUEN

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 30/06/2020

Le Trente juin 2020, au siège social,

ACO HOLDING SARL, au capital de 213.840 euros,
dont le siège social est 13 Rue Marx Dormoy 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN,
immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 839 452 059 RCS ROUEN,
représentée par Mme Josselyne LOCHARD,
Associé unique de la Société ACO FRANCE,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2019 ont été établis par Mme Josselyne Lochard, Présidente non associée.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la fixation de la rémunération du Président ;

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 43.708 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 43.708 euros de la manière suivante :

Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 43.708 euros.**
- **Prélèvement sur le report à nouveau, soit 31.292 euros**

Affectation

- **A titre de dividende 75.000 euros.**

Répartition après affectation

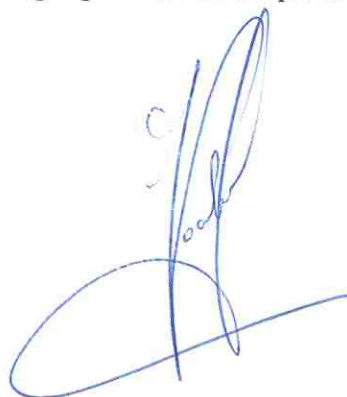
Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 220.985 euros et celui des réserves à 219.885 euros (dont report à nouveau).

TROISIÈME DECISION - REMUNERATION DU PRESIDENT

L'associé unique décide de fixer la rémunération du Président, à la somme annuelle de 30.360 euros à compter du 01/01/2020.

Le Président continuera à prétendre sur présentation des justificatifs au remboursement des frais exposés dans le cadre de son mandat.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a horizontal line and a small flourish.

ACO FRANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 1000 euros
Siège social : 13 RUE MARX DORMOY
76300 SOTTEVILLE LES ROUEN
45161495200013 RCS ROUEN

TEXTE DES PROJETS DE DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 30/06/2020

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion du relatif à l'exercice clos le 31/12/2019 , approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 43.708 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes .

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 43.708 euros de la manière suivante :

Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 43.708 euros.**
- **Prélèvements sur le report à nouveau : 31.292 euros.**

Affectation

- A titre de dividende 75.000 euros.

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 220.985 euros et celui des réserves à 219.885 euros.

TROISIÈME DECISION - REMUNERATION DU PRESIDENT

L'associé décide de fixer la rémunération de Mme Josselyne LOCHARD, Président non-associée, à la somme annuelle de 30.360 euros à compter du 01/01/2020.

Le Président continuera à prétendre sur présentation des justificatifs au remboursement des frais exposés dans le cadre de son mandat.

